\$1.25

URRERIES. ERIES.

DRE, conditions faciles 6 en culture moitié en à trois milles du village 81,600.00. Peut de comp-Madame J. P. O. Guil-5. 48—3fs lg. P 57

NEÉ A VENDRE— rès de 100,000 lbs de s. Pour information upré, St-Denfs sur 47 4 fs—P.05

NDRE, Aston Jonetion since, beurre et fromage, e. Arrondissement d'au de 40 × 60 deux étages euillez vous adresser à aire. B—49

E A VENDRE.—Pour nte, moitié bonne culture, so bâtisses, naimaux, rougasoline, banc de seie, mille piastres sculement facile, et à Caster Postal 26, 48—2 (s—P05,

bas

nde qu'ondulait un tu, gai moissonneur, rgentin? Elle n'était tes compagnons ne pas les pensées qui

bons épis que tu auchés. Les papil-éperdus autour et voir la fin tragique eurs sur lesquelles rendre leurs ébats! peines rudement, e ta santé se trouve lein air. Comme tu on retour au foyer, lors paisiblement de tors passiciement de ui est surtout l'apass champs. Tu jouis n'air des prairies bai-ui as souvent connu et d'autres travaux. intéressantes tu as rrivée si anx euse-

e pour mieux saisir es yeux fixés pour lis que se déroule ta

tu as frappées d'un e l'auraient accordé lles doivent mourir nent qui nourrira le

Césarine.

animaux ou n'im-e, ne perdez pas un acheteur. Met-e dans le "Bulletin infaillible.

LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par l'etarte : Rioux, avocats du barreau de Québec

AVISTIPERTANT — Noncorrespondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: In Seuls les abonnés neuvent bénéficier de ce service de consultation; c'est pourquoi toute demande de renscignements doit être signée, afin que nous prissions constater si tecorrespondant est abouné; 20 Les questions doivent être adressées directement au Bulle-fin; 30 Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires, unuelles concernant es lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiterentre le currespondant et les avocats; 40 Si le correspondant déstreune reponse inmediate par eure nos avoc le cansultant, peuvent exiger des aonoraires.

LE BULLETIN DE LA FERME

DONATION ET BORNAGE.—(Réponse au même B. G.)—Q. Un propriétaire a nequis son terrain par donation mais la terre n'a jamais été hornée depuis la dite donation. Il y a vingt-huit ans environ que la donation a été faite et le donateur est mort depuis. Le propriétaire actuel peut-il demander un bornage?

R. La demande en bornage est imprescriptible, c'est-à-dire que lorsqu'une terre n'a jamais été bornée ni clôturée depuis au-delà de trente ans le propriétaire actuel peut demander un bornage à son voisin; cependant lorsque les clôtures existent au même endroit depuis au-delà de trente ans, il y a prescription quant à ces clôtures et les arpenteurs doivent tenir compte de cet état de choses en établissant les lignes entre voisins.

R. Un individu qui est blessé alors qu'il travail-lait paur une compagnie industrielle a le droit, en vertu de la loi des accidents du travail, de réclamer de la compagnie qui l'empleyait une indemnité égale à la moitié de son salaire après les premiers huit jeurs qui ont suivi l'accident. Lorsque ce même individu est resté avec une incapacité permanente partielle et totale, il a le droit de réclamer une som-me proportionnelle à l'incapacité dont il souffre? Ajoutons que cette action doit être intentée dans l'année qui suit la date de l'accident.

l'année qui suit la date de l'accident.

RECOURS DU CREANCIER.—(Réponse auméme A. H.)—Q. J'ai acheté une automobi'e qui était supposée en parfait état. J'ai de pius pris une assurance pour trois mois dans le but de me protéger contre les accidents, Or, pendant est espace de temps, J'ai brisé, mon char, et la compagnie a refusé de faire faire les répurations et de fournir les morceaux nécessaires à cette fin. De mon côté J'ai refusé de payer et mon créancier après avoir, pris jugement contre moi, a sais mes biens et les a vendus. Comme le produit de la vende n'a pas été suffisant pour payer sa dette, mon créancier veut faire va'oir de nouveaux droits contre mes autres biens. Que dois-je faire?

R. Il est clair que notre correspondant ne peut se plaindre maintenant de ce qui a été fait contre lui en vertu du jugement que son créaneier a obtenu. En effet, s'il avait quelques droits, il devait les faire valoir lorsque l'action a été prise contre lui; s'il ne

Des beaux



FOSSE DU FRONTEAU.—(Réponse à B. G.)—
Q. Un imbitent dont les eaux traverrent le fronteau demande un fossé sur le fronteau le long de son terrain. Est-il obligé d'aider ou non aux traverrent le fronteaux?

R. Tont voisin est tenu de faire son fossé de ligne à frais communs avec son voisin, lorsqu'un fossé est nécessaire le long de la ligne entre deux héritages.

DONATION ET BORNAGE.—(Réponse au peur le destinaire valoir et des lignes de son débiteur n's pas été suffisante pour la balance au même B. C.)—Q. Un neuwrétaire a acumis son

BROIT DE VOTE.—(Réponse à J. G. D.)Q. Un contribuable dont le nom et l'adresses ainsi que l'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation a-t-di le droit de voter à l'évection du maire et des conseillers, a'ors qu'au moment de l'évection il n'est plus progriétaire du terrain en question, et est devant a containe dans le village. De même, le fijs d'un progriétaire qui s'est départi de sa terre a-t-li le droit de vater par le fait que son nom est demeuré sur le rête d'évaluation. Ce'ui désigné comme simple occupant a-t-il le droit de vote? Un rentier en pension chez un de ses parents et mentionné au rôle comme occupant de l'immemble peut-il voter?

R. Le rôle d'évaluation pous paraît faire foide ce continuer à occuper les lieux, il devra s'entendre

son voisin; cependant lorsque les clotures existent au même endroit depuis au-delà de trente ans, il ya prescription quant à ces clotures et les appartient des heux diveut entre consinue de comme occupant de l'immembre peui-lu vesti.

R. Le rôle d'évaluation nous paraît faire foide cou vest peut de la Cour Suprépieur décide qui un consilimant les lignes entre voisins.

R. Le rôle d'évaluation nous paraît faire foide cou vest peut et de deuxième voisin vesti es es metrain penche vers le mien et que les eaux a'éculent chez mei, sans vais cou de mon voisin mais le veut ve que se de que de mon voisin mais le veut ve que celle que metrain penche vers le mien et que les eaux a'éculent chez mei, sans vais cou de mon voisin mais le veut ve que celle que se que que le devais pas sublir.

R. Un propriétaire a le droit d'obliger son voisin iorsqu'un fossé est afec seize, de creuser et d'entre riqui in fossé est afec seize, de creuser et d'entriqui mi sus cest afec seize, de creuser et d'entriqui mi sus cest afec seize, de creuser et d'entriqui mi sus cest afec seize, de creuser et d'entriqui mi sus cest afec seize, de creuser et d'entriqui mi suc code civil qu'un puisse se plaindre d'un fétat de choses qui existe chez le deuxième voisin. Le meilleur moyen de régler la question nous paraît de réadresser à l'inspecteur agraire, en tant que le conse de consecue.

ACCIDENT DI TRAVAIL.—(Réponse à A. H.)

Q. Mon fils travaillait pour une compagnie et dans le cause de l'élection et evoteur. Dans la seconde seize et lui-même les travaux à d'exécuter lui-même les travaux à l'article 243 du so qualité de requiser mentionée à parsieurs reprises paisement de la moité du seul fait qu'il est inserit des requiser ensurées par l'election de la victime de cet accident?

ACCIDENT DI TRAVAIL.—(Réponse à A. H.)

Q. Mon fils travaillait pour une compagnie et dans le cause de l'hivre dernier, un arbre lui a cassé-la jambe et il a été quarante-huit jours sans marcher, et trois mois sans poavoit ravailler. La jambe qui a moit de voit et conside

R. Le conseil municipal est obligé en vertu des Statuts refondus de 1925 d'accorder toute requête; signée par vingt-einq éleveurs de moutons de la municipalité, à l'affet qu'un règlement soit pass' imposant une taxe sur les chiens qui se trouvent dans la municipalité. Dans les circonstances, ceux qui ont signé la requête peuvent évidemment faire valoir leur opinion, mais ils ne peuvent faire disparattre leur signature sur la requête et la corporation municipale reste soumise à l'obligation de passer un règlement.

CHEMINS MUNICIPAUX ET DOMMAGES.—
(Réponse à G. G. L.)—Q. Ma ferme reçoit les eaux du village que le conseil avait l'obligation d'égoujéer par leur fossé du chemin public. Ce chemin est à l'heure qu'il est sous le contrôle du gouvernement qui a fait charroyer da gravier. L'eau a monté par dessus le chemin et rempi complètement le fossé de sorte que ma terre a été submergée. Est-re que le conseil est obligé de réparer les dommages et à entretenir leurs égouts à l'avenir, ou ei c'est au gouvernement à le faire?

R. Tout dépend sons le contrôle de mui le che-

nir, ou si c'est au gouvernement à le faire?

R. Tout dépend sous le contrôle de qui le chemin se trouve actuellement lorsque le chemin se trouve sous le contrôle e la municipalité, cette dernière est tenue de surveiller tout ce qui s'y passe de façon à empécher les dommages de se produire, et si le conseil municipal ne remplit pas ses obligations à ce sujet, quel que soit l'auteur des dommages: il peut en être tenu responsable vis-à-vis de celui qui a souffert les dits dommages.

yeux clairs et vifs sont faciles à avoir avec la Murine.

PREUVE DE L'ENGAGEMENT.—(Réponse à n. N. F.)—Q. l'ai été engagé par un contracteur pour travailler dans le bois au prix de \$45.00 à \$45.00 à \$2.00 par mois: l'engagement s'est fait verbalise.

Même les yeux les moins attrayants répondent à l'action de la Murine. Cette préparation ravigote les yeux morts, lourds qui se sentent ensuite à merveille. Faites usage tous les soits de cotte letie.

R. Le conseil n'est tenu responsable du bon état des routes ou rues qui se trouvent sous son contrôle, ment mais devant témoins, Au bout de quelques jours, J'ai voulu faire un engagement par écrit, et le contracteur a refusé. Alors, J'ai commencé mon travail et mon patron ne m'a payé que \$35.00 par mois. J'ai accepté le chêque qu'il m'a donné et l'ai fait changer. Est-ce que j'ai un droit de receurs contre ce contracteur?

R. Lorsqu'il s'agit d'un engagement suprisure à l'entre les dommages qu'elle me cause?

VOS **IMPRIMES**

POUR VOTRE COMMODITÉ

nous mettons à la disposition de la clientèle de la campagne et du district, notre service d'impression. Nous mmes outillés pour exécuter tous travaux d'impressions, entre autres:

FORMULES, LETTRES DE FAIRE-PART, EN-TÊTES DE LETTRES, FACTURES, Etc., Etc. CIRCULAIRES, Demandez cotations. Nos prix sont modiques. Prompte livraison.

LE "SOLEIL" Ltée

(Département de l'imprimerie)

R. Le contrat fait la loi des parties; si le contrat ne donne pas à notre correspondant le droit d'oc-cuper les lieux jusqu'à la Toussaint, îl est évident qu'il doit enlever ce qu' lui appartient des lieux loués puisque le ler novembre est passé; s'il veut continuer à occuper les lieux, il devra s'entendre à l'amiable avec le propri taire et lui payer l'in-demnité requise par celui-ci.

CONSENTEMENT AU MARIAGE.—(R-ponse à J. A. D.)—Q. Une fille qui a atteint l'âge de dix-huit ans peut-elle contracter mariage sans le consentement de sa mère, vu que son père est décédé?

R. Le Code civil d'elare que les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de vingt-et-un aus accomplis ne peuvents se marier s'ils n'ont pas obtenu le consente-ment de l'époux survivant.

VENTE D'IMMEUBLE ET ACCESSOIRES.—
(Réponse à I. D.)—Q. J'ai acheté une terre sans le reulant. Le vendeur peut-il emporter certaines choses finées à la maison telles que les sounettes de porter, les têtes de pompes, la boîte postale, etc.

R. Nous croyons que le propriétaire n'a pas le droit d'enlever les objets qui ont été pratiquement incorpor. s'à la maison. La règle de droit c'est que le vendeur ne peut enlever de l'immeuble ee qui le complète, et nous croyons que dans les circonstances les objets mentionn's par notre correspondant, bien qu'ils ne scient pas cimentés sont de par leur destination incorporés à l'immeuble et qu'un ne peut les enlever.

ENTRETIEN DE RUES, DE VILLAGE.—(Réponse à J. C. V.)—Q. Les rues de notre village sont entretenues et gravelées par le conseit municipal. J'ai certains lots sur une rue qui se trouve en arrière du village et où, J'exe ce une la dustrie; or, cette rue est en très mauvais état, et le conseil municipal refuse de la faire réparer, sous prétexte qu'elle n'est pas verbalisée. Il n'y a pas moins de quarante ans que cette rue est euverte au public.

bourds qui se sentent ensuite à merveille. Faites usage tous les soirs de cette lotion qu'on emploie depuis longtemps pour vous débarrasser les yeux des particules irritantes et les empêcher de s'injecter de sang. Enfièrement inoffensive.

POUR VOS

POUR VOS

POUR VOS

POUR VOS

YEUX

**Est-ce que l'ai un droit de me cause?*

**Est-ce que l'ai un droit de me cause?*

R. Lorsqu'il s'apit d'un engagement supérieur à 550.00 par mois, il faut soit l'aven du patron, soit un écrit qui constate l'aven cun patron de c'est-à-dire d'une compagnie qu'in 'a pas une charte spéciale l'autorisant comme compagnie qu'illié publique. Dans le présent cas, il nous parait que notre correspondant paut s'opposer au passage d'e indemnisé suivant ses prétentions, ou celles des indemnisé suivant ses prétentions, ou celles des indemnisés suivant ses prétentions, ou celles des indemnisés suivant ses s'ait pas d'une entreprise publique, notre correspondant peut même refuser de cousentire désirait vendre sa maison avant l'ibr

A. Papineau Mathieu

C.R., AVOCAT
Le sois UPtown 8971. 186 St-Jacques
70 Drummend.
MONTRÉAL, Qué.

RHUMATISME? Ne souffrez pas plus longtemps de cette maladie, mais écrivez pour avoir des informations concernant le traitement Oxydonor par lequel des mil-

Dépt. F 622 Sherbrooke-Ouest, Montreal

ECHANTILLON GRATIS AEMOROIDOL

Dr J.-P. FREDERIC

Avec cette annonce en royer-nous votre nom et adresse et vous recevi z l'échantillon gratis. AGENCE PRANCO BRITANNIQUE 4247, rue St-André. En vente chez tous les pharmaciens



Nous sommes acheteurs de PEAUX VERTES

aux plus hauts prix du marché

L'stes de prix envoyées sur demande. Si les prix ne sont pas satisfai ants nous retournons les peaux à nos frais.

ALEX. BASTIEN. 96, rue St-Joseph :-: QUÉBEC.



LE NOUVEAU 'CHAMPION AMERICAIN'

la récolte économiquement et en retirer le plus

Sa construction est forte, exempte de com ur base d'acier est d'une résistance jusqu'i

DEMANDEZ

Ma circulaire illustrée donnant plus de létails sur sa construction et mes prix.

Eug. GALARNEAU Pont Rouge, Qué.